Dynamiser l'économie locale grâce aux monnaies locales complémentaires

KATLYN VAN OVERMEIRE *CONSEILLER*

Saviez-vous qu'à côté de l'euro, du dollar et des autres monnaies officielles nationales circulent en parallèle plus de 5000 monnaies complémentaires différentes ? Depuis quelques années, les monnaies locales complémentaires se multiplient dans nos contrées et ailleurs.

NE POUVANT ÊTRE DÉPENSÉES que localement, ces monnaies dynamisent l'économie locale tout en cherchant à favoriser les échanges solidaires et le lien social. Certaines initiatives émanent de mouvements citoyens, d'autres sont mises en place avec le soutien des pouvoirs publics. Certaines concernent un réseau très large, d'autres un nombre d'acteurs plus restreint. Mais quelle que soit leur forme, ces monnaies complémentaires ont toutes en commun le désir de favoriser le développement local sous toutes ses formes. Partons à la découverte de quelques-unes d'entre elles afin d'en apprendre un peu plus sur leur fonctionnement…

Les monnaies locales complémentaires, une réelle nouveauté ?

Au Moyen-Âge, de nombreuses monnaies locales coexistaient. Chacune d'entre elles était frappée par un seigneur local, qui y voyait le moyen d'asseoir sa souveraineté. Mais outre cette question de pouvoir, cela lui permettait aussi d'éviter des fuites de capitaux en dehors de son territoire puisque cette monnaie locale ne pouvait être dépensée en dehors de la région où elle avait été émise. Au fil du temps, cette diversité monétaire s'est réduite. L'hégémonie actuelle du dollar, tout comme l'introduction de la monnaie unique européenne, témoignent à elles seules de la centralisation monétaire qui s'est accrue au cours des dernières décennies.

Cependant, à contrecourant de cette tendance, on a progressivement vu apparaître sur le plan local de nouvelles monnaies qui circulent en parallèle avec la monnaie officielle. Ces monnaies complémentaires, qui suscitent actuellement un véritable engouement, sont acceptées par un groupe d'acteurs bien déterminé et représentent pour ces derniers un moyen d'échange standardisé.

Mais quelles sont les raisons qui ont poussé ces acteurs à mettre en circulation une monnaie parallèle ? Si on observe de plus près quelques systèmes mis en place (nous en décrirons plusieurs ci-après), on retrouve derrière ceux-ci différentes motivations.

Sur le plan purement économique tout d'abord, la mise en circulation d'une monnaie locale complémentaire permet de localiser les échanges au sein d'un espace ou d'une communauté. On peut en effet considérer que tout revenu créé localement (ou encore les ressources financières détenues par les habitants d'une commune par exemple) qui sort d'une zone et qui n'est pas compensé par une rentrée financière équivalente constitue un appauvrissement pour le territoire en question. Il s'agit dès lors de mettre en place un système étanche

et autonome pour les revenus locaux, qui évite les fuites de ces derniers.

La monnaie locale complémentaire permet également de dynamiser les transactions, au bénéfice des populations locales. Si l'activité interne augmente, il y aura davantage de production et d'emplois locaux. C'est pour cela aussi que, bien souvent, les monnaies complémentaires ont un caractère "fondant", ou en d'autres termes perdent leur valeur avec le temps (tout comme les tickets restaurants ont une durée de vie limitée). Cela incite celui qui la détient à la dépenser puisqu'il n'a pas d'avantage économique à la conserver, que du contraire.

D'autres motivations peuvent également intervenir : repenser l'économie autrement, responsabiliser le citoyen par rapport à son territoire et à son développement, diminuer le recours aux transports de marchandises en vue de restreindre son empreinte écologique…

Comme nous allons le voir à travers différentes expériences, plusieurs types d'acteurs peuvent être à l'origine de ces monnaies alternatives : citoyens, pouvoirs publics, société privée… Quant à la monnaie proprement dite, elle se matérialise sous différentes formes.

Le WIR Suisse[1]

Parmi les monnaies locales complémentaires en circulation à l'heure actuelle, le WIR est l'une des plus anciennes. C'est en 1934 qu'une coopérative suisse décida, en vue de favoriser les échanges entre les petites et moyennes entreprises du pays, de créer une monnaie appelée "WIR" et destinée à n'être utilisée que par des PME helvètes. La valeur de cette monnaie, qui existe uniquement sous forme scripturale, est calquée sur la parité avec le franc suisse. Chaque acteur qui adhère aujourd'hui au système peut ainsi choisir de payer partiellement une facture à une autre PME adhérente sous forme de WIR. La banque WIR, qui gère cette monnaie et centralise les opérations, va alors débiter le compte de l'acheteur d'un certain montant alors que celui du vendeur est crédité de la même somme. L'avantage pour les adhérents au système est de réduire leurs besoins en liquidité. L'entreprise peut échanger ses francs en WIR et l'inverse est également possible, mais en s'acquittant d'une taxe. Elle peut aussi se procurer des WIR en vendant des biens ou des services à des autres PME adhérentes ou en contractant un emprunt en WIR auprès de la banque et ce, à des taux très avantageux. Le WIR rencontre un franc succès puisqu'aujourd'hui, près de 3 PME helvètes sur 10 ont rejoint le réseau. Le système aurait également une influence positive sur la stabilité économique du pays de par son effet contra-cyclique. Ainsi, l'activité en WIR augmenterait lorsque l'économie helvète est moins bonne et inversement.

> 5 000 monnaies complémentaires différentes

Le RES[2]

Ce système inspiré du WIR suisse a été mis en place par une entreprise commerciale belge à la fin des années nonante. Cette société située à Leuven et comptant une vingtaine de collaborateurs a pour objectif de soutenir les PME et les indépendants en mettant en circulation une monnaie électronique qu'ils peuvent utiliser entre eux, mais aussi, à la différence du WIR, avec des clients particuliers. C'est dans le respect de cet objectif que les grandes surfaces et les chaînes de magasins sont délibérément exclues du réseau. Un RES vaut un euro. Le particulier peut ouvrir un compte RES auprès de la société du même nom et échanger des euros contre des RES au taux avantageux de 1,1 RES pour un euro. Chez le commerçant adhérent, le prix est affiché en euro, mais le paiement peut se faire pour le même prix sous forme de RES. Le commerçant devra payer une commission pour tout paiement effectué par un client en monnaie RES et devra à son tour dépenser les RES ainsi obtenus chez d'autres commerçants ou professionnels. Les échanges de RES en euros ne sont pas possibles. Par ailleurs, le commerçant adhérant au système peut avoir accès à des crédits à un taux d'intérêt nul.

Aujourd'hui, le réseau est composé de 100 000 détenteurs de cartes RES et de 5 000 commerçants qui acceptent RES comme moyen de paiement. On retrouve ces derniers à travers tout le pays et RES a également conclu des accords avec des partenaires à l'étranger. Les clients adhérents peuvent ainsi payer en RES à l'étranger chez les membres de ces partenaires internationaux. Ici aussi, chaque partie prenante semble y trouver son compte. Les consommateurs voient leur pouvoir d'achat augmenter de 10 % en payant en RES plutôt qu'en euros. Quant aux commerçants, leur chiffre d'affaires a augmenté grâce aux clients envoyés par le réseau RES. Ce dernier parle de bénéfice supplémentaire de 3 à 5 % en RES. Et sur le plan économique, l'argent reste dans le réseau et ne s'en va pas vers les grandes entreprises multinationales.

L'Epi Lorrain[3]

En juin 2012, une monnaie locale complémentaire, baptisée Epi, a été lancée dans la Lorraine belge (sud de la Belgique) et sa périphérie proche (zones limitrophes et frontière française). C'est un groupe de citoyens constitué en asbl ("L'épi Lorrain") et travaillant à titre bénévole qui est à l'origine de l'initiative. Le lancement de cette monnaie a pour objectif d'encourager l'économie locale en favorisant les achats dans les commerces de proximité, auprès de producteurs fermiers ou artisans et auprès de prestataires de services locaux. Elle participe ainsi à une mouvance qui favorise les circuits courts entre

producteurs et consommateurs. Pour les fondateurs de l'Epi, l'introduction de cette monnaie permet aussi d'éviter le recours à l'euro, qu'ils considèrent comme une source de spéculation et de financement de projets éloignés et parfois pas toujours éthiques.

L'Epi se présente sous la forme de billets de 1, 5, 10, 20 et 50 Epis, chaque Epi valant un euro. Ici, pas de réduction offerte au client pour l'inciter à l'utiliser, mais une cotisation d'ordre symbolique à payer pour adhérer au système. Ainsi, chaque client doit préalablement adhérer à l'asbl moyennant 5 euros. Il reçoit en contrepartie une carte de membre valable 12 mois et nécessaire à l'achat des Epis. Et en tant que membre de l'asbl, il dispose d'une voix à l'assemblée générale et peut prendre ainsi part aux décisions prises par l'asbl. Pour obtenir des Epis, le client doit se rendre dans un des 10 comptoirs de change pour acquérir un "magot" de 20, 50 ou 100 Epis. Une fois ces Epis acquis, impossible de le reconvertir en euros. Il faut les dépenser !

Ces Epis peuvent être utilisés auprès d'une quarantaine de prestataires actifs dans des domaines divers comme l'alimentation bien sûr (produits paysans, épiceries, boulangerie…), mais aussi l'horeca, l'hébergement ou les vêtements. En acceptant les paiements en Epis, ce qui lui permet d'être repris dans l'annuaire et sur le site de l'asbl, le commerçant ou prestataire de services peut ainsi espérer augmenter ses ventes. Avec les Epis accumulés dans son tiroir-caisse, il pourra à son tour payer en Epis ses fournisseurs repris dans l'annuaire ou faire ses courses privées dans les commerces participants. Il lui est également possible de les reconvertir contre des euros moyennant 3 % de commission.

Les commissions ainsi engrangées servent à payer les frais administratifs et de gestion du système. Par ailleurs, l'argent issu de l'Epi est placé dans une banque éthique favorisant les projets locaux. À plus long terme, si le succès est au rendez-vous, l'asbl espère pouvoir prêter, à faible taux, de l'argent à des initiatives économiques régionales qui suivent l'esprit de la charte de l'asbl.

Les chèques commerce

Plusieurs communes wallonnes pour certaines, en collaboration avec leur agence de développement local, ont participé activement à la mise en circulation de monnaies locales complémentaires. Ici, ces monnaies se sont matérialisées sous forme de chèques commerces à dépenser auprès des commerces et indépendants locaux.

Des retombées positives sur le développement local

La Commune de Blegny apparaît comme la pionnière en la matière. En 2010, l'asbl Blegny Move, dont la mission est de dynamiser l'entité de Blegny sur le plan commercial, a instauré des chèques commerces. Ce projet, mené en collaboration avec l'administration communale, a pour ambition de soutenir de façon concrète le commerce de proximité. Le chèque commerce a une valeur faciale de 25 euros et a une durée de validité d'un an. La commune offre ces chèques aux citoyens dans plusieurs cas de figure : comme primes accordées aux ménages dont les membres ont plus de 70 ans, comme primes accordées aux ménages ayant fréquenté régulièrement le parc à containers, comme ristourne annuelle sur la facture de consommation d'eau accordée aux familles nombreuses et aux personnes à bas revenus, comme paiement de certains subsides octroyés ou encore comme prime dans le cadre de naissance ou d'anniversaire de mariage. Les particuliers ou les entreprises peuvent également acquérir ces chèques auprès de Blegny Move en vue de les offrir à leurs proches ou à leurs employés.

Ces chèques peuvent être dépensés dans la cinquantaine de commerces participant à l'opération. Ces derniers peuvent ensuite solliciter le remboursement de leur chèque auprès de Blegny Move, moyennant le paiement d'un euro par chèque échangé pour frais de gestion administratifs.

En deux ans, l'opération a acquis une certaine importance puisqu'on parle d'un flux financier de l'ordre de 150 000 euros par an vers le commerce local. Inutile de préciser que les commerçants sont ravis de l'opération. De même que les citoyens qui en bénéficient.

L'exemple de Blegny a donné des idées à d'autres communes wallonnes. Et aux agences de développement local (ADL) en particulier. Ce qui n'a rien d'étonnant quand on sait que leur mission première est de favoriser toute initiative visant à développer l'activité économique et la création d'emplois locaux durables.

À Orp-Jauche, l'ADL vient de lancer tout récemment, en collaboration avec sa commune, un système de chèques commerces similaire à celui de Blegny. Ici, conformément aux attentes des commerçants et indépendants de leur territoire, la valeur faciale du chèque a été fixée à 12,50 euros et ce dernier est valable 6 mois. Depuis février 2012, 750 chèques commerces ont été émis. Les chèques sont acquis par la commune qui, en vue de soutenir le dispositif, verse désormais sous cette forme un certain nombre de primes ou cadeaux communaux distribués lors de naissances, mariages ou célébrations de noces. Les citoyens peuvent également les acquérir eux-mêmes auprès de l'ADL en vue de les offrir à des connaissances. Par ailleurs, l'ADL incite les entreprises locales à y avoir recours pour en faire bénéficier leurs employés, en attirant leur attention

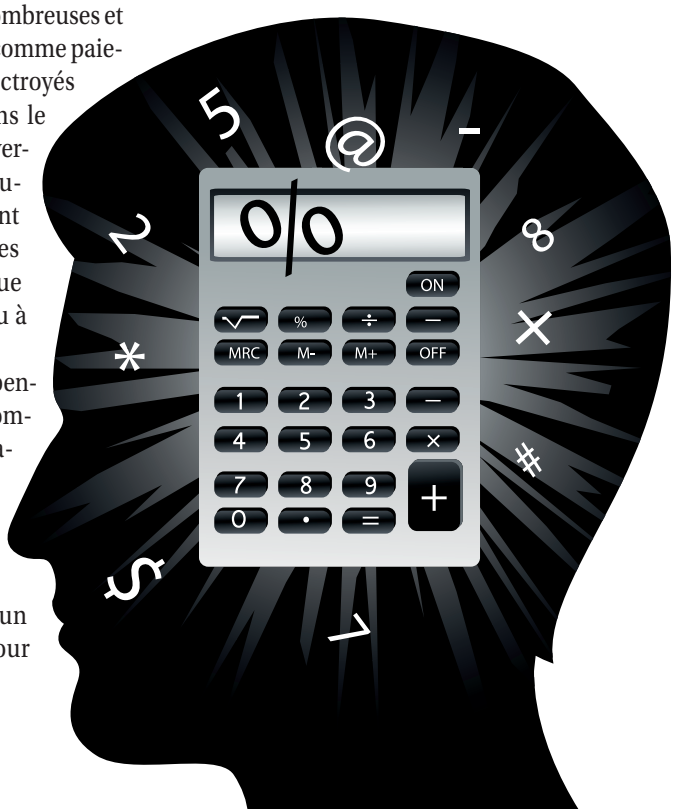

sur le fait que la législation relative aux rémunérations extra-légales peut être d'application. Entre 35 et 40 commerçants et indépendants adhèrent aujourd'hui au système. Lorsqu'ils demandent le remboursement de ce chèque auprès de l'ADL, ils doivent s'acquitter de frais de gestion. L'argent ainsi dégagé est notamment réinvesti dans la publicité qui est faite autour du projet. Les commerçants semblent satisfaits : plusieurs d'entre eux ont constaté que cela leur avait permis de voir de nouveaux clients qui ne faisaient pas appel à eux jusqu'ici. Dans le futur, l'ADL veillera tout spécialement à ce que les particuliers aient un recours croissant aux chèques commerces.

L'ADL de Bertogne-Tenneville-Sainte-Ode devrait elle aussi lancer prochainement une initiative similaire sur le territoire des trois communes. Les administrations communales respectives soutiendraient le projet en convertissant en chèques commerce la prime financière qui est octroyée aux personnes fréquentant régulièrement le parc à containers.

Tout travail mérite salaire… en monnaie complémentaire

A côté de ces diverses expériences où l'acquisition de la monnaie complémentaire se fait moyennant la conversion d'euros, il existe plusieurs projets au sein desquels on peut obtenir la monnaie complémentaire en question moyennent la prestation de certains services. Cette dimension supplémentaire rappelle la démarche qui sous-tend les systèmes d'échanges locaux (SEL). Au sein de ces derniers, des personnes mettent des biens, des services et des savoirs au service les uns des autres, ces échanges étant mesurés dans une unité d'échange choisie par les adhérents.

À Gand, le Toreke[4] a été créé en 2010 dans un quartier de la Ville dans le cadre d'un partenariat entre la collectivité locale et les commerçants locaux. L'objectif est de favoriser le lien social et la qualité de vie dans le quartier tout en promouvant les comportements respectueux de l'environnement. Les habitants qui réalisent des actions répondant à cet objectif tel que nettoyer et préserver les aires de jeux, fleurir le quartier, participer à l'animation d'activités sportives, protéger l'environnement…, reçoivent des Torekes en contrepartie. Ces derniers peuvent alors être utilisés dans les magasins de proximité participant au projet, pour prendre les transports en commun, aller au cinéma ou payer la location annuelle d'un jardin potager au sein du quartier.

En Région bruxelloise, Bruxelles-Environnement vient de développer un projet-pilote de monnaie complémentaire appelé eco iris[5]. Depuis peu, cette monnaie est mise en circulation dans le quartier autour du Wiels à Forest et sera très prochainement développée dans le quartier Helmet à Schaerbeek. Après une phase-pilote d'un an et demi et si les résultats sont positifs, le projet pourrait être élargi à d'autres quartiers de la Région. Les eco iris ont pour objectif d'encourager les achats et les comportements écologiques des ménages tout en stimulant l'économie locale. Pour obtenir des eco iris, le citoyen doit adopter un des écogestes (créer un potager individuel, devenir membre de Natagora, prendre un abonnement de transport en commun, apposer

un autocollant "no pub" sur sa boîte aux lettres…). Il reçoit en contrepartie un nombre déterminé d'eco iris. Ces derniers peuvent être dépensés en achetant des produits ou des services auprès des commerces partenaires et via un réseau d'acteurs culturels (théâtres, cinéma, ludothèques, etc.), de centres sportifs ou de centres de formation qui participent au projet.

En Région Wallonne, le groupe financ'éthique de Mons, groupe local membre du Réseau Financement Alternatif, a lancé en 2011, avec le soutien financier de la Fondation Roi Baudouin, sa propre monnaie complémentaire locale, les Ropis[6]. Outre le souhait de relocaliser l'économie locale, le projet cherche également à promouvoir l'entraide. Dans un premier temps, l'aventure a démarré à travers un micro-projet en partenariat avec l'école "Le Nursing" (IESPP) à Mons. Les élèves de cette école ont deux moyens d'obtenir les Ropis. Soit en les achetant avec des euros et en obtenant dans ce cas 3 % de réduction. Soit en donnant des cours particuliers à d'autres étudiants, chaque heure de cours donnée donnant droit à 5 Ropis. Les Ropis ainsi obtenus peuvent être échangés auprès de commerces se trouvant à proximité de l'école (sandwicherie, papeterie). Quant aux commerçants, ils peuvent échanger leurs Ropis contre des euros en payant une taxe de 5 %, celle-ci participant au financement des cours de soutien scolaire. L'ambition est de pouvoir étendre le système à l'ensemble des commerçants et des citoyens de Mons. Les perspectives d'entraide seraient elles aussi élargies : tout citoyen qui effectuerait un travail bénévole pour le compte d'une association serait "récompensé" par 5 ropis de l'heure.

Dans la région de Braine-le-Comte, depuis janvier 2012, un groupe de travail, auquel participe l'ADL locale, s'attèle au lancement de la minuto[7] (MNT). Le projet, actuellement dans une phase de prospection, ambitionne de lancer au printemps 2013 cette nouvelle monnaie complémentaire. Cette dernière serait adossée tant sur les prix normaux du marché (4 MNT = 1 EUR) que sur le référentiel métrique du temps presté (1 MNT = 1 minute).

Comme on peut s'en rendre compte, les nouvelles idées et les nouveaux projets en matière de monnaie locale complémentaire ne manquent pas. Le Gouvernement wallon s'intéresse également à la question. Ainsi, dans sa déclaration de politique régionale 2009-2014, il projette de lancer une étude sur les expériences-pilotes autour du concept de monnaies complémentaires et sur leur application possible secteur par secteur en Wallonie.

Conclusion

Nous en sommes bien conscients, notre article n'est qu'une première approche du vaste sujet que constituent les monnaies locales complémentaires. Plusieurs auteurs contemporains comme Jérôme Blanc, Philippe Derudder ou Bernard Lietaer se sont penchés sur cette question et nous ne doutons pas que leurs articles seront d'un grand intérêt pour toute personne cherchant à en savoir davantage.

À ce stade, retenons déjà que, comme cela transparaît à la lecture des expériences reprises ci-dessus, plusieurs points doivent être abordés dans tout projet visant à mettre en circulation une monnaie locale complémentaire : les conditions de convertibilité de la monnaie, les conditions d'entrée dans le système, l'éventuel caractère "fondant" de la monnaie, les types d'acteurs pouvant adhérer au système, les secteurs d'activités visés… Les réponses qui seront apportées à ces questions dépendront en partie des objectifs que l'on attribue au projet.

Pour les expériences les plus récentes, nous manquons bien évidemment de recul pour évaluer si le système mis en place a pu se pérenniser et porter ses fruits. Mais les expériences plus anciennes du WIR, du RES ainsi que d'autres expériences étrangères (le Chiemgauer en Allemagne, les Palmas au Brésil…) nous font penser qu'il y a là un réel moyen de dynamiser l'économie à un niveau local en favorisant les plus petits acteurs économiques : commerçants, producteurs et indépendants locaux. À ce titre, les pouvoirs locaux, et tout spécialement les ADL, ont toute leur place pour soutenir de telles initiatives permettant d'obtenir des retombées positives sur le développement économique local et par là, sur la création d'emploi local durable.

---

1 http://www.wir.ch/
2 http://www.res.be
3 http://www.enepisdubonsens.eu/
4 http://www.torekes.be/
5 http://www.ecoiris.be/fr
6 http://www.ropi.be
7 http://www.minuto.be/